Image not found or type unknown

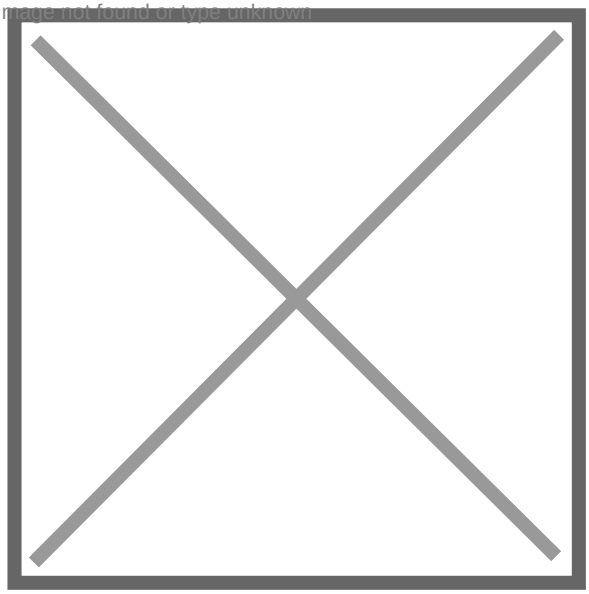

Plan de surendettement et dette locapass

Par **banana**, le **15/01/2010** à **13:26**

Bonjour,
je suis actuellement en plan de surendettement dans lequel figure deux dettes locapass:
- La 1e concerne l'avance du dépot de garantie
- La 2e concerne la prise en charge de 2 mois de loyers impayés.
Le plan a prévu la continuité des remboursements tels qu'ils figurent sur les plan d'amortissement de l'époque.
Ayant déménagé (le dépot de garantie que je dois récupérer est de 645€), je dois normalement rembourser le reste du dépot de garantie du dans les 3 mois.
Ma question est la suivante: est ce que cette clause s'applique toujours dans le cadre de l'éxécution du plan de surendettement?
Et si la clause reste applicable, cela ne constiturait il pas la favorisation d'un créancier concerné par le plan?
Je vous remercie pour vos réponses
Cordialement

Par **celeron**, le **15/01/2010** à **20:41**

Bonjour,
J'ai moi-même clôturer un dossier de surrendçettement le mois dernier, et il m'a fallut dix ans.
J'ai du attendre les attestations de mes créanciers , pour TOUTES les remettre a la BANQUE DE FRANCE, pour certaines c'est très long d'attendre ces attestation.
Ensuite je les ai remis toutes ensembles a la BANQUE DE FRANCE et le déblocage au niveau des Banque se fait informatiquement un mois après.
Bon courage

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés